VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : CK

Décision N° 6 /2025

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE - Convention de prêt des œuvres de la collection du fonds régional d'art contemporain - FRAC - Occitanie Montpellier.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'organisation de l'exposition d'art contemporain « Décorum, Yohann Gozard » à la Tour Philippe-le-Bel du 21 mars au 18 mai 2025, en partenariat avec le fonds régional d'art contemporain - FRAC - Occitanie Montpellier.

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention de prêt d'œuvres de la collection du fonds régional d'art contemporain - FRAC - Occitanie-Montpellier, du 18 mars au 4 juin 2025, incluant les dates de transport aller et retour des oeuvres.

DECIDE

⇨ de signer une convention de prêt entre la Ville de Villeneuve-lez-Avignon et le fonds régional d'art contemporain - FRAC - Occitanie Montpellier.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 24/02/2025
Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-Lez-Avignon - Gard - Hérault

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250224-6-2025-AU
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville